

Loire-Atlantique



Mairie de La Regrippière

Inter', Actions



La Regrippière vue du ciel

Sommaire

2

Le mot du maire

3

Conseil municipal

13

Le dossier

16

Vie communale

25

Enfance et jeunesse

30

Vie associative

32

Histoire et Patrimoine

34

Sèvre et Loire News

38

Autour de chez nous

42

Le coin détente

46

Le portrait

Nous vous informons qu'à présent pour tout dépôt d'article, un formulaire est à votre disposition auprès du service communication de la mairie : communication@mairie-laregrippiere.fr

L'AGENDA



SEPTEMBRE

11 - Conseil municipal

14 - Cours de sport en plein air

16 - Permanence PLUI en mairie

19 - Accueil des nouveaux arrivants

Récompenses des prix maisons fleuries

Remise des cartes électorales aux jeunes votants

20 - Rassemblement de véhicules anciens et d'exception - Regripp'Anim

19, 20, 21 - Journées du patrimoine

26 - Les échos du Prieuré

28 - Cours de sport en plein air

Portes ouvertes de l'Écurie des Douves

OCTOBRE

1 - Heure du conte à la médiathèque

2 - Soirée karaoké - Le Schiste

10 - Papotage et bricolage à la médiathèque

11 - Heure du conte à la médiathèque

15 - Clôture de l'enquête publique du PLUI

16 - Conseil municipal

26 - Passage à l'heure d'hiver

NOVEMBRE

8 - Repas des aînés

11 - Commémoration de l'Armistice de 1918

13 - Soirée karaoké - Le Schiste

15 - Concert caritatif Rock'n poulettes - Espace Alain Clouet

Soirée tartiflette - Le Schiste

20 - Conseil municipal

ATTENTION

Pour « Inter'Actions » de septembre-octobre transmettez vos articles avant le 15 octobre 2025 par mail à : communication@mairie-laregrippiere.fr

Les articles reçus après cette date ne seront pas publiés. Merci de votre compréhension.

Mairie - 11, place de l'Eglise - 44330 LA REGRIPIERE
Tél. 02.40.33.63.14
contact@mairie-laregrippiere.fr
www.mairie-laregrippiere.fr



Pascal EVIN
Maire de La Regrippière

LE MOT DU MAIRE

L'automne s'installe et les vendanges sont précoces cette année. Espérons pour nos viticulteurs que la récolte anticipée soit annonciatrice d'une belle année.

La rentrée scolaire s'est bien passée dans nos deux écoles, les associations du restaurant scolaire et de Croc'Loisirs ainsi que toutes les associations sportives et culturelles démarrent une nouvelle année avec plein de projets. Je remercie tous les bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année pour animer notre commune. C'est une véritable richesse dont nous disposons.

L'automne c'est aussi la saison de la chasse et je recommande à tous les randonneurs, coureurs et cyclistes de rester sur les circuits sécurisés et de porter des vêtements fluorescents pour être bien vus.

Comme vous l'avez sans doute remarqué, les travaux d'installation de la superette connectée API ont commencé face à l'Espace Alain Clouet. Le bâtiment sera implanté deuxième semaine d'octobre mais ne sera opérationnel que quelques semaines plus tard, le temps de l'aménager et de l'approvisionner. Nous vous tiendrons au courant de l'ouverture officielle et des modalités d'utilisation qui seront simples et accessibles à tous.

Depuis le 8 septembre, nous sommes dans la période de l'enquête publique concernant le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) jusqu'au 15 octobre, vous pouvez consulter le document dans toutes les mairies de la communauté de communes ainsi que dans les deux espaces communautaires de Vallet et de Divatte sur Loire.

Je vous invite également à venir écouter comme tous les ans le concert gratuit de gospel dans l'église par la chorale « Les chants de coton » le vendredi 26 septembre à 20h30. Un groupe nantais qui va nous enchanter et mettre le plein d'énergie.

Je vous souhaite un bel automne tout en couleurs et prenons soin les uns des autres. Dans un contexte de plus en plus compliqué, les communes resteront toujours au plus proche des préoccupations des habitants.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 13 juin 2025

Nombre de membres : en exercice : 18

Présents : 11

Votants : 13

Présents : Pascal EVIN, Roger CAILLER, Armelle DURAND, Marie-Edith PETITEAU, Franck BOUCHEREAU, Bernard SOURISSEAU, Audrey BARON, Vincent DUGUE, Bérengère LAMBERT, Clotilde JOLIVET, Cécilia FONTENEAU,

Excusés : Michel AMOSSE, Michael BAUDRY, Cédric CARETTE, Valérie CLERO, Jean- Luc GAULTIER, Marie-Annick HERBRETEAU, Cindy PASQUEREAU,

POUVOIRS : Marie-Annick HERBRETEAU a donné pouvoir à Armelle DURAND,

Cindy PASQUEREAU a donné pouvoir à Cécilia FONTENEAU,

Cécilia FONTENEAU est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Hugo BENOIT secrétaire.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu du 22 mai 2025, il est donc approuvé.

DÉCLARATIONS DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 17 juin 2025 :

- C 813 18 rue du Pinier 978 m2
Appartenant à Monsieur BOCHEREAU Martin et
Madame BOCHEREAU Axelle (demandé par Maître
Cyrille PENARD)
Parcelle située en zone Ubz

Déclaration reçue en mairie le 17 juin 2025 :

- C 2696/2698/2700/2702 6 rue des fontaines 487 m2
Appartenant à Monsieur et Madame FLEURANCE
Parcelle située en zone UA

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.

Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

APPROBATION DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Commune de LA REGRIPIERE
Délibération n° 2025-0033

Objet : Avis de la commune de LA REGRIPIERE sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Sèvre et Loire arrêté

Le 19 JUIN 2025,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération n° D-20191002-14 du 02 octobre 2019 du conseil de la Communauté de Communes Sèvre et Loire prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, fixant les modalités de collaboration avec les communes, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;

Vu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ayant eu lieu au sein du conseil de la Communauté de Communes Sèvre et Loire le 13 décembre 2023 ;

Vu le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ayant eu lieu au sein du conseil municipal en date du 19 juin 2025 ;

Vu la délibération n° D20250521-01 du 21 mai 2025 arrêtant le projet de PLUi et tirant le bilan de la concertation ;

Considérant le dossier de PLUi arrêté transmis pour avis dans son intégralité aux 11 communes de la Communauté de Communes Sèvre et Loire ;

Considérant la note de synthèse relative au projet de PLUi arrêté, annexée aux convocations des conseillers municipaux.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sèvre et Loire a décidé, lors de sa séance du mercredi 21 mai 2025, d'approuver le bilan de la concertation, clôturer la concertation et d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Conformément à l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme, chaque commune dispose d'un délai de 3 mois à compter de la séance du conseil communautaire arrêtant le projet de PLUi pour faire parvenir à l'établissement public de coopération intercommunale son avis sur le projet de PLUi et plus spécifiquement les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Après réception des avis des Personnes Publiques Associées, le projet de PLUi sera soumis à enquête publique.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

Émet un avis favorable sur l'arrêt du projet de PLUi, à 11 voix pour, 2 voix contre, 0 absents.

Motivations de l'avis :

Le projet de PLUi ici voté semble garantir un développement urbanistique aussi commun que cohérent pour l'ensemble des communes de la communauté de communes de Sèvre et Loire.

Demande :

Clarifier la rédaction des fiches STECAL sur la commune en cohérence avec les deux projets touristiques envisagés

APPROBATION DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÈVRE ET LOIRE DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL (MANDATURE 2026-2033)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1.

Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2019 fixant la composition actuelle du Conseil communautaire de la CCSL.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition du Conseil communautaire de la CCSL sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes Sèvre et Loire pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25 % la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du Conseil communautaire de la CCSL respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

- à défaut d'un tel accord, le Préfet fixera selon la procédure légale [droit commun] à 39 sièges dont un siège de droit commun, le nombre de sièges du Conseil communautaire de la CCSL, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

	Population municipale 2022	Nombre de sièges hors accords répartition à la proportionnelle	Siège de droit
Vallet	9 524	8	
Le Loroux Bottereau	8 595	7	
Saint Julien de Concelles	7 768	6	
Divatte sur Loire	7 158	6	
La Chapelle Heulin	3 443	3	
Le Pallet	3 374	2	
Le Landreau	3 214	2	
Mouzillon	2 903	2	
La Regrippière	1 559	1	
La Remaudière	1 288	1	
La Boissière du Doré	1 114	1	X
CCSL	49 940	39	

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du Conseil communautaire de la CCSL, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il est proposé de maintenir la même répartition que sur ce mandat 2020-2026, entre les communes membres de la CCSL un accord local, fixant à 44 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la CCSL, réparti, conformément aux principes énoncés au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Vallet	9 524	8
Le Loroux Bottereau	8 595	7
Saint Julien de Concelles	7 768	6
Divatte sur Loire	7 158	6
La Chapelle Heulin	3 443	3
Le Pallet	3 374	3
Le Landreau	3 214	3
Mouzillon	2 903	3
La Regrippière	1 559	2
La Remaudière	1 288	2
La Boissière du Doré	1 114	1

Total des sièges répartis : **44**

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du Conseil communautaire de la CCSL.

Il est rappelé que cet accord doit être adopté par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale.

Le Conseil municipal de LA REGRIPIERE après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 1 voix contre, et 0 abstentions

- **APPROUVE** de fixer, à **44** le nombre de sièges du Conseil communautaire de la CCSL, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Vallet	9 524	8
Le Loroux Bottereau	8 595	7
Saint Julien de Concelles	7 768	6
Divatte sur Loire	7 158	6
La Chapelle Heulin	3 443	3
Le Pallet	3 374	3
Le Landreau	3 214	3
Mouzillon	2 903	3
La Regrippière	1 559	2
La Remaudière	1 288	2
La Boissière du Doré	1 114	1

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

EXAMEN DE L'AVANCÉE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2025

Après examen de la totalité des dépenses fléchées sur leurs commissions respectives dans le cadre du budget en cours pour l'année 2025, les adjoints au Maire sont tous parvenus à la même conclusion, à savoir le respect de la limite de leur enveloppe budgétaire initialement attribuée. Aucun dépassement des dépenses n'est donc à signaler à ce stade de l'année.

CEP PARTY

Depuis 2004, le festival CEP Party propose un large éventail de spectacles vivants essentiellement à destination d'un jeune public, aussi bien sur le temps scolaire que personnel. Sa fréquentation de 8800 personnes par édition a notamment poussé les communes voisines à conclure un certain nombre de partenariats avec le festival.

Ainsi, la communauté de communes de Sèvre et Loire a notamment signé une convention effective de 2023 à 2027 avec la commune de Vallet - le Champilambart en vue d'accorder un soutien financier de 7,5 euros par élève présent.

Dans une autre convention en date du 2 juin 2022, la CCSL a acté avec les 11 autres communes une participation financière à hauteur de 2 euros par élève. A titre d'exemple, pour l'année 2025, une participation de 158 euros est attendue par la CCSL pour la commune de La Regrippière.

Cependant, au regard du contexte actuel marqué par une baisse massive des soutiens financiers de la part de l'Etat et des collectivités territoriales, la ville de Vallet se voit hériter d'un reste à charge de 71 000 euros contre 45 000 euros pour les éditions précédentes. Face à cette situation, il est convenu de maintenir le nombre de spectateurs actuels en vue des prochaines éditions, le tout en actant une réduction de certaines dépenses mais également en cherchant une augmentation des recettes.

Parmi les pistes privilégiées pour obtenir de nouvelles recettes figure notamment une légère augmentation de l'effort financier demandé aux communes partenaires. Ainsi, le bureau communautaire de la CCSL propose d'augmenter cette partition de 50 centimes supplémentaires, le tout pour **2,5 euros par élève**.

Après discussion, le Conseil municipal a donné son accord tacite pour que la CCSL procède à l'augmentation de cette participation.

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Les élus ont également acté la date des prochains conseils municipaux jusqu'à la fin de l'année 2025, à savoir ;

- jeudi 11 septembre 2025
- jeudi 16 octobre 2025
- jeudi 20 novembre 2025
- jeudi 18 décembre 2025

RETOUR DES ÉVÉNEMENTS DU MOIS DE JUIN

Au sujet du forum des associations ayant eu lieu le vendredi 13 juin, le bilan s'avère plutôt positif. Les diverses associations présentes ont fait savoir leur satisfaction quant à leurs rencontres avec de potentiels futurs adhérents.

Concernant la fête de la musique du samedi 7 juin, le bilan est estimé comme étant positif malgré une météo capricieuse. La qualité du spectacle artificiel a été notamment saluée tout comme la programmation musicale, plutôt éclectique. En revanche, le bilan financier n'est pas équilibré et des solutions seront à trouver pour la prochaine édition en raison de l'augmentation du prix de la scène et des ingénieurs du son.

AGENDA

Plusieurs événements sont à retenir prochainement, à savoir ;

- La Fête de l'école publique : **vendredi 27 juin**
- La Fête de l'école privée : **samedi 28 juin**
- Prochain conseil municipal : **jeudi 3 juillet**

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025

Le trois juillet deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Convocation : 27 juin 2025

Nombre de membres : en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 14

Présents : Pascal EVIN, Roger CAILLER, Armelle DURAND, Marie-Edith PETITEAU, Franck BOUCHEREAU, Bernard SOURISSEAU, Audrey BARON, Michael BAUDRY, Vincent DUGUE, Bérengère LAMBERT, Clotilde JOLIVET, Cindy PASQUEREAU,

Evcusés : Michel AMOSSE, Cédric CARETTE, Valérie CLERO, Jean-Luc GAULTIER, Marie-Annick HERBRETEAU, Cécilia FONTENEAU

Pouvoirs : Marie-Annick HERBRETEAU a donné pouvoir à Clotilde JOLIVET,
Cécilia FONTENEAU a donné pouvoir à Audrey BARON,

Michael BAUDRY est désigné secrétaire de séance.

Y assistait également : Hugo BENOIT secrétaire.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu du 19 juin 2025, il est donc approuvé.

APPROBATION DU PROJET DE PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SÈVRE ET LOIRE POUR LA PÉRIODE 2026-2031

Par délibération en date du 11 décembre 2024, le Conseil de Communauté a décidé d'engager l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2026-2031 sur le périmètre de la Communauté de Communes Sèvre et Loire. Pour rappel, le PLH précédant de la CCSL s'est déroulée de 2019 à 2024, et a été prolongé de 2 ans jusqu'au lancement du nouveau PLH.

Ce document de programmation a pour objet de définir pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique de l'habitat visant à :

- Favoriser l'accèsion à la propriété des accédants à la propriété,
- Favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale dans un contexte d'application du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et de durcissement du marché du foncier et de l'immobilier,
- Répondre aux besoins de tous les ménages en logements et en hébergements,
- Assurer entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.
- Dessiner le chemin vers une construction et une rénovation bas carbone et rendre plus accessible le cadre bâti aux personnes à mobilité réduite.

Le nouveau PLH 2026-2031 se compose des pièces suivantes :

- un diagnostic abordant l'analyse socio-démographique et économique, les caractéristiques globales du marché du logement ainsi que sa dynamique récente, l'effort des ménages pour se loger, l'analyse du foncier et les enjeux identifiés,
- un document d'orientations, énonçant les principes et attendues du PLH ainsi que ses orientations stratégiques,
- un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire intercommunal.

L'élaboration du PLH 2026-2031 de la CCSL s'est faite dans le cadre d'un large travail partenarial mené avec les Communes et les acteurs institutionnels, privés et associatifs de l'habitat à travers des entretiens individualisés, des comités de pilotage et deux ateliers PLH, pour aboutir à un document partagé. Ce dernier s'inscrit dans un cadre réglementaire précis mais vise avant tout à répondre aux besoins et spécificités constatés sur le territoire de la CCSL en matière d'habitat et à anticiper les évolutions à venir.

Les orientations retenues sont les suivantes :

Orientation 1 : « Mener une politique foncière et immobilière volontariste pour agir sur la production de logements, avec un objectif de qualité architecturale et urbaine ».

Parmi les actions prévues :

- Action 1 : animer et consolider l'observatoire du foncier ;
- Action 2 : étudier la mise en place d'une intervention financière sur le volet « foncier » pour soutenir les projets d'opérations de logements des communes ;

- Action 3 : accompagner les projets communaux de renouvellement urbain avec un objectif de qualité architecturale et urbaine ;
- Action 4 : engager un partenariat entre la CCSL, les Communes, les Promoteurs et les Bailleurs sociaux.

Orientation 2 : « Accompagner le parcours résidentiel des ménages souhaitant vivre en Sèvre et Loire, tout en facilitant l'accès aux services, aux emplois et aux infrastructures de transports ».

Parmi les actions prévues :

- Action 5 : soutenir et accompagner les communes dans la production à minima de 300 logements par an ;
- Action 6 : étudier la mise en place d'une aide financière pour la production du Bail Réel Solidaire (BRS) et de logements locatifs publics (PLAI, PLUS) ;
- Action 7 : échanger avec les bailleurs sociaux sur le fonctionnement des demandes et des attributions de logements publics, et établir les priorités de la CCSL ;
- Action 8 : accompagner les communes sur les nouvelles formes d'habitat collectives et modulaires dans le neuf.

Orientation 3 : « Améliorer et optimiser les potentialités du parc existant ».

Parmi les actions prévues :

- Action 9 : poursuivre l'Espace Habitat & Energie avec le Pacte territorial, et renforcer ses actions ;
- Action 10 : étudier la mise en place d'un accompagnement et d'une aide financière pour les ménages et les communes dans la gestion de l'habitat indigne ;
- Action 11 : conduire une réflexion sur le parc de logements existants afin de trouver des solutions de logements pérennes ou/et provisoires

Orientation 4 : « Adapter l'offre d'habitat aux besoins spécifiques ».

Parmi les actions prévues :

- Action 12 : améliorer la connaissance des besoins des seniors en termes de logements afin de trouver des solutions de logements adaptés ;
- Action 13 : renforcer et mieux coordonner la gestion de la demande et de l'offre d'hébergements et des logements d'urgence ;
- Action 14 : informer, accompagner les ménages fragilisés à se maintenir ou à trouver un logement ;
- Action 15 : stabiliser l'offre présente sur la CCSL pour les gens du voyage.

Orientation 5 : « Piloter et animer le PLH en favorisant la coordination et le partenariat entre les acteurs pour répondre aux besoins du territoire ».

Parmi les actions prévues :

- Action 16 : renforcer le réseau des partenaires (privés/publics), et communiquer sur les solutions de logements du territoire ;
- Action 17 : maintenir des temps d'échanges avec les élus et les techniciens autour de réalisations ;
- Action 18 : poursuivre l'observation et l'évaluation.

Lors de l'élaboration du PLH, **une orientation transversale** a été arrêtée « **Développer un Habitat Durable et pour tous.tes** ».

Ces objectifs sont en cohérence avec les documents d'urbanisme du SCOT du Vignoble Nantais (arrêté le 18/11/2024) et du PLUi de la CCSL (arrêté le 21/05/2025).

Vu le Code de la construction et de l'habitation et plus particulièrement les articles L302-1 à L302-4 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant statuts de la Communauté de Communes Sèvre et Loire, et notamment la compétence optionnelle « Politique du logement social d'intérêt communautaire au travers d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sèvre et Loire du 11 décembre 2024 portant sur le lancement de l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) 2026-2031 sur son périmètre ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Sèvre et Loire du 18 juin 2025 portant sur l'arrêt du projet Programme Local de l'Habitat 2025- 2030 ;

Considérant que les communes membres de la Communauté de Communes Sèvre et Loire doivent rendre un avis dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat ;

Considérant que le délai de consultation est fixé à deux mois à compter de la réception en mairie du courrier de consultation ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Émet un avis favorable à 12 voix pour, 2 abstentions, 0 contre, sur l'arrêt du projet de PLUi.

Motivations de l'avis :

- Le projet de PLH ici voté semble garantir un bon équilibre des différents aspects de la politique de l'habitat pour les prochaines années.

Demande : Aucune demande ou modification particulière souhaitée

AUTORISE le maire à transmettre cet avis à la Communauté de Communes Sèvre et Loire dans les meilleurs délais.

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU FORFAIT COMMUNAL

Dans le cadre du contrat d'association passé entre l'Etat et l'OGEC – Ecole Sacré du Coeur, la commune participe financièrement aux dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association.

Les modalités de cette participation financière font l'objet d'une convention portant sur un forfait communal, établi entre l'OGEC et la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention relative au forfait communal entre l'OGEC – Ecole Sacré du Coeur et la commune pour une durée de quatre ans (2025-2028)

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

APPROBATION DE LA CRÉATION ET DU MAINTIEN DE POSTES

Considérant la création d'un poste de saisonnier aux services techniques, de la création de deux postes d'animateurs pour la pause méridienne, de la prolongation de contrat d'un agent administratif,

Service technique

Un saisonnier du 1er au 25 juillet – 35h

Pause méridienne

Deux adjoints d'animation sur la pause méridienne du 1er septembre 2025 au 7 juillet 2026, 10/35h – temps annualisé

Administratif

Prolongation de contrat d'un agent administratif jusqu'au 30 août

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la création, le maintien et la prolongation des postes ci-dessus nommés.

APPROBATION DE L'OCTROI D'UN PERMIS DE DÉMOLITION A MONSIEUR LE MAIRE

Suite à une sollicitation du propriétaire des parcelles B 154, B 153 et B 152 auprès de la commune, le caractère dangereux d'un bâtiment en ruine menaçant de s'écrouler et situé en bordure de la RD 116 a été mis en avant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la démolition du bâtiment situé sur la parcelle B 153.

APPROBATION DE L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Dans la perspective de vente de la parcelle communale E 505, il est nécessaire de recourir à une enquête publique en raison de la présence d'une portion de chemin communal rural sur cette parcelle.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Maire à organiser une enquête publique relative au chemin communal situé sur la parcelle E 505.

APPROBATION DE LA RÉOUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

En vue de financer un besoin ponctuel de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai court, la commune dispose de la possibilité d'ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de l'établissement. Dès lors, le remboursement des tirages a vocation à s'effectuer dès que la trésorerie le permet.

Après étude, la proposition du crédit mutuel ci-dessous nous apparaît comme étant la plus intéressante ;

- Prêteur : Crédit mutuel
- Emprunteur : Commune de La Regrippière
- Objet : Ligne de trésorerie Budget Principal
- Montant maximum : 370 000 euros
- Durée maximum : 12 mois
- Taux : Euribor arrêté au mois de juillet à savoir 1,98% + marge fixe de 0,40%
- Frais de dossier : 370 euros

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de Crédit Mutuel au taux Euribor de 1,98% + 0,40% pour un montant de 370 000 euros

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents

- **INSCRIT** pour l'année 2025 en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des frais et intérêts.

APPROBATION D'UNE DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE

Considérant un besoin de solliciter des frais d'ouverture d'une ligne de trésorerie dans un délai court,

Il convient de procéder aux écritures ci-après :

FONCTIONNEMENT

Recettes :

- Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes : 73 000 euros

Dépenses :

- Frais d'ouverture/Ligne de Trésorerie : 17 000 euros

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable** à cette décision modificative budgétaire.

- **AUTORISE** monsieur le Maire à procéder aux écritures correspondantes.

CITEO

Fondée en 2017, CITEO est une entreprise française à but non lucratif dont la mission principale est la réduction de l'impact environnemental des emballages et papiers, notamment à travers le recyclage.

L'entreprise étant devenue un partenaire majeur des collectivités territoriales dans le cadre de la préservation de l'environnement, elle propose d'octroyer à la commune la somme de 90 centimes par habitant en échange d'un contrat dans lequel la commune s'engage à établir un certain nombre d'actions mineures ou importantes relatives au recyclage, à la lutte contre les déchets abandonnés et à la prévention.

Le Conseil municipal traduira ou non son choix de contractualiser avec CITEO par un vote lors de la session du 11 septembre prochain.

COMMUNICATION PRÉ-ELECTORALE

En raison des élections municipales à venir prévues au mois de mars 2026, les actions de communication des communes, intercommunalités et candidats déclarés sont encadrées par la loi à compter du 1er septembre prochain. Cet encadrement a notamment pour visée d'assurer une égalité de traitement entre les candidats mais également d'interdire l'utilisation des moyens publics aux élus sortants candidats à leur succession.

Durant cette période, la communication institutionnelle locale ne peut se poursuivre que dans un cadre strict. Dès lors, le code électoral articule ces restrictions autour de quatre grands principes cumulatifs que constituent la neutralité, l'antériorité, la régularité et l'identité de l'information. L'idée globale étant d'adopter un ton neutre et informatif dans les divers supports de communication utilisés par la collectivité.

Au respect de ces quatre principes s'ajoutent également trois interdictions majeures à savoir celle de la campagne publicitaire pour le candidat sortant, de l'achat d'une publicité commerciale ainsi que l'affichage sauvage.

Ces diverses règles ont donc été rappelées lors de cette session du Conseil municipal.

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PLUI

Du 8 septembre au 15 octobre prochain se tiendra l'enquête publique précédant l'approbation du Plan Local d'Urbanisme, prévue pour janvier 2026. Durant cette période de 38 jours, chacun doit pouvoir consulter librement et sans rendez-vous le dossier PLUi disponible en mairie sur ses horaires d'ouverture. Disponible aussi bien en version papier que dématérialisée, ce dossier s'accompagne d'un registre dans lequel chacun est susceptible d'y inscrire une remarque ou une question qui sera ensuite étudiée par les trois commissaires enquêteurs en charge du projet.

Il est à noter également qu'un certain nombre de permanences vont avoir lieu sur l'entièreté des communes au cours de ces 38 jours et auxquelles chaque habitant de l'intercommunalité a le droit de se rendre, indépendamment de sa commune de résidence. Concernant La Regrippière, cette permanence aura lieu le mardi matin 16 septembre en mairie, toujours sur ses horaires d'ouverture et en présence d'un commissaire enquêteur, le tout dans le but de rencontrer directement les administrés et de répondre à leurs interrogations.

ÉCHÉANCE DU CONTRAT INTRAMUROS

Depuis plusieurs années, Intramuros s'avère être l'outil principal de communication pour la commune au service des regrippiéroises et regrippiérois. Le contrat liant la collectivité à la plateforme arrivant à échéance à compter du 1er octobre prochain, le renouvellement ou non du dit contrat devra faire l'objet d'un vote lors de la session du Conseil municipal du 11 septembre prochain. A titre indicatif, la valeur de l'engagement communal vis-à-vis d'Intramuros s'élève à 504 euros par an.

TRAVAUX COMMUNAUX MENÉS PAR TE44

Territoire d'Energie Loire-Atlantique est l'établissement public référent d'un grand nombre de collectivités du département concernant les problématiques énergétiques. Dès lors, l'établissement prévoit d'assurer un certain nombre de travaux sur la commune durant les prochaines années à savoir :

- en 2025 ; la restauration de 2 luminaires rue des Meuniers, de 4 luminaires rue des Tisserands, de 9 luminaires dans le Centre-bourg

- en 2026 ; un effacement de réseaux prévu sur la rue des Fontaines, la rue d'Anjou et la rue de l'Ecole

GESTION DE LA CANICULE

Etant donné la répétition d'épisodes caniculaires, le Conseil municipal a envisagé la possibilité de mettre en place un dispositif canicule sur la commune incluant notamment un registre de suivi relatif aux personnes les plus susceptibles d'être rendues vulnérables par les épisodes de chaleurs.

TRAVAUX DIVERS

Concernant les divers travaux en cours, des enrobés au bicouche ont été réalisés rue de la Chapelle et rue de l'Ecole, un chauffe-eau thermodynamique a été installé à destination des vestiaires du terrain de foot.

Suite à une demande, le Conseil municipal a donné son accord de principe pour l'installation d'un panneau fixant la limitation de vitesse à 30 km/h route de la Chapelle.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DU MERCREDI 2 JUILLET

Présents : Audigane Léa, Bolteau Noëlyne, Chauvat Adèle, ; Fustemberg Eden, Leleu Gabin, Loiret Éstéban, Moskovitz Adèle, Ripoche Lyia et Roy Léon David, Hauray Cyril (coordinateur enfance jeunesse), Petiteau Marie-Edith (adjointe enfance-jeunesse), Lambert Bérengère (conseillère municipale).



Absents excusés : Daniel Hassini Malia, Rondeau Clara, Evin Pascal (Maire).

La dernière réunion du Conseil Municipal des Enfants (CME) a eu lieu mercredi 2 juillet. Après avoir pique-niqué, le groupe s'est rendu au Champilambart à Vallet et a découvert la Micro folie.

Animation inaugurée récemment explorant l'art à travers des thématiques diverses via le support numérique.



La séance, basée sur les voyages et les vacances, a beaucoup plu au groupe !

Une prochaine réunion aura lieu avant les vacances d'automne, et permettra d'effectuer la passation avec le nouveau conseil élu en octobre.

Agenda des élections du prochain CME :

- du 29 septembre au 3 octobre - campagne électorale dans les écoles,
- du 6 au 10 octobre (date précise à définir) - élections,
- mercredi 15 octobre, après-midi - réunion de transition entre les deux CME.

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) SUR LA COMMUNE

Que va changer l'intelligence artificielle dans la vie de notre commune ?

Rencontre avec Etienne BUSNEL, expert technique cyber assurance

Comprendre l'intelligence artificielle

En 2022, apparaissait Chat GPT, le début de l'intelligence artificielle disponible pour le grand public. L'IA (Intelligence Artificielle) existait déjà mais avec des usages professionnels pour les entreprises, les états, l'armée... L'IA est à la base juste un calculateur qui va réaliser des probabilités continues pour savoir quel mot est le plus probable au vu des usages précédents. C'est pour cela que l'on parle d'entraînement de l'IA car plus elle aura accès à des données existantes et fiables plus elle sera pertinente. C'est aussi pour cela qu'elle peut se tromper – on parle d'hallucinations dans le fait qu'elle énonce une vérité qui n'existe pas. Par exemple, elle peut mettre en avant une jurisprudence qui n'existe pas et élaborer un argumentaire complet autour de cette idée. Si l'on ne vérifie pas l'information, on peut donc être trompé. C'est pour cela qu'elle doit être utilisée avec du recul et un degré d'expertise.

Quels impacts aujourd'hui ? et demain ?

Comme lors de l'apparition des moteurs de recherche type Google, de nombreux changements sont à prévoir avec ces nouvelles technologies. Aujourd'hui, nous avons l'information disponible en un clic avec seulement quelques mots-clés. Avec l'IA, c'est un guide qui propose, suggère, cherche une solution à votre place à condition de lui donner tous les éléments de contexte et le plus de détails possibles. Comme toute nouvelle technologie, il faut savoir la manier d'où la nécessité de l'appréhender voire l'appivoiser pour mieux l'utiliser. L'acculturation à cet outil est donc nécessaire pour ne pas se sentir dépassé par les usages futurs.

Par exemple, si vous avez besoin d'appeler votre assureur, vous tomberez peut-être sur l'IA. Ce sera transparent pour vous de par la voix, identique à celle d'un téléopérateur, la pertinence du conseil ou encore l'interaction. Les usages vont se multiplier et modifier notre approche sur un grand nombre d'activités.

L'IA est-elle dangereuse ?

L'IA est juste à la base un calculateur et donc inoffensif. Par contre, l'usage que l'on en fait peut générer des déviances. C'est pour cela qu'une maîtrise et un encadrement sont nécessaires. L'Europe commence à établir une réglementation en ce sens pour contenir certains sujets. De même, les interactions homme/machine pourraient faire croire à des émotions, toucher l'affect alors que l'IA ne fait juste que recopier des actions correspondant à la situation. Toutes les entreprises réfléchissent à l'usage de l'IA pour améliorer le service, l'efficacité ou apporter de la valeur ajoutée à leurs produits. Si demain, les jouets de nos enfants interagissent, quel sera l'impact sur eux ? Le doudou intelligent sera-t-il nécessaire ? Beaucoup de questions sur nos usages mais il est surtout important de garder la maîtrise. Une maîtrise qui se joue à plusieurs niveaux d'un point de vue éthique mais également écologique. En effet on savait déjà que les messageries étaient consommatrices d'énergie mais les serveurs nécessaires à faire tourner l'IA sont encore plus énergivores.

Comment la vie de nos communes sera-t-elle impactée ?

L'IA en restituant un nombre important de données en un temps record pour répondre à une problématique est un formidable accélérateur. Il ne doit pas être vu comme un outil de remplacement mais un outil de performance.

Pour une commune comme La Regrippière, les usages à l'avenir pourraient être multiples : détecter des oublis ou des erreurs dans les dossiers d'urbanisme, proposer des plans d'aménagements en tenant compte de critères définis ou encore proposer des solutions pour répondre aux problèmes de la gestion de l'eau sur la commune, prouver ces aménagements et permettre de prioriser les équipements à installer.

Et d'ailleurs si on lui demandait comment elle voit la commune de La Regrippière située dans le vignoble nantais dans 50 ans ?
(Source Chat GPT)



ChatGPT

 La Regrippière en 2075 : ce qu'on peut imaginer :

 1. Un climat transformé, une vigne réinventée

Le réchauffement climatique aura profondément modifié le terroir. Le melon de Bourgogne, cépage du muscadet, pourrait être partiellement remplacé par :

- des cépages plus résistants à la chaleur (comme le chenin, le sauvignon gris, voire des hybrides),
- des pratiques agroécologiques : haies, arbres, enherbement, irrigation économe,
- des domaines viticoles "intelligents" pourraient apparaître : surveillance par drones, taille assistée par IA, vinification décarbonée.

Mais certains choisiront aussi un retour aux méthodes anciennes, plus artisanales, en réponse à une soif d'authenticité.

 2. Une commune vivante, entre modernité et patrimoine

La Regrippière pourrait devenir une commune attractive pour les familles, grâce à :

- une proximité avec Nantes (30 - 40 min), facilitée par des transports doux ou autonomes,
- une qualité de vie rurale, des circuits courts, des écoles de campagne modernes.

De petits lotissements écologiques pourraient apparaître : maisons en bois, toits végétalisés, potagers partagés.

Le centre-bourg pourrait être redynamisé autour :

- d'un tiers-lieu (coworking, atelier, café associatif),
- de marchés de producteurs,
- de fêtes locales rénovées.

🌐 3. Une population plus mixte

En 2075, La Regrippière pourrait accueillir :

- des jeunes familles venues de Nantes ou Clisson en quête d'espace,
- des retraités actifs investis dans la vie locale,
- des habitants d'origines variées, dans un contexte de mobilité mondiale accrue.

Cette mixité pourrait enrichir la vie culturelle locale : festivals, école alternative, projets citoyens.

🚲 4. Mobilité douce & autonomie énergétique

Le cœur du bourg pourrait être piétonnisé.

Des pistes cyclables sécurisées relieront les hameaux à Vallet, Clisson, Gétigné...

Des navettes autonomes sans chauffeur relieront les gares ou les pôles d'activités.

Et côté énergie : micro-éoliennes, panneaux solaires collectifs, et pourquoi pas une coopérative locale d'énergie citoyenne.

✉ Tu veux rêver un peu ?

"Juillet 2075. Le soleil tape sur les rangs de vigne à flanc de coteaux. Un drone traverse lentement le ciel au-dessus des domaines viticoles, observant les grappes nouvelles. Dans le bourg, des enfants jouent autour de la halle solaire. Le fournil communautaire fume encore. Une vieille dame raconte aux jeunes qu'ici, autrefois, il fallait une voiture pour tout faire... Les rires éclatent. Ce soir, c'est bal trad dans la vigne partagée."

Merci à Etienne Busnel pour ce partage de connaissances.

L'« intelligence.s » sera le sujet de la fête de la Science, édition 2025 - voir article page 40.

LES ÉCHOS DU PRIEURÉ



Vendredi 26 septembre
À 20h30
Eglise de La Regrippière

Le concert, les Échos du Prieuré, revient pour une troisième édition. La municipalité vous convie à être spectateur de cette nouvelle programmation.

Après :

- Mwemba en 2023
- Basic Colors en 2024



Les chants de coton vous enchanteront par leur mélodie.

Depuis plus de 30 ans, cette chorale nantaise, comptant plus d'une trentaine de choristes, interprète des chants gospel et negro spiritual à capella.

Emotions, espoirs et souffrances du peuple noir américain sont exprimés avec ferveur par le chœur.



LE REPAS DES AÎNÉS

Samedi 8 novembre
Espace Alain Clouet

La municipalité recevra les aînés de la commune lors du traditionnel repas annuel.

Les invitations seront distribuées par voie postale début octobre.

Chaque nouvel habitant âgé de 70 ans et plus souhaitant assister à ce moment convivial est invité à se faire connaître auprès de la mairie :
02 40 33 63 14 - contact@mairie-laregrippiere.fr



CONCERT CARITATIF



Samedi 15 novembre
À partir de 19h
Espace Alain Clouet

Après le succès rencontré lors de l'édition 2024, l'association Les Poulettes l'Assaut organise une 2^{ème} édition de son concert caritatif à l'espace Alain Clouet.

La mission de cette association est l'organisation d'événements afin d'aider les femmes en difficulté par le biais de collectes et de distributions de dons de produits d'hygiène et de première nécessité.

A l'approche des fêtes de Noël, une opération sacs de l'avent est organisée pour une distribution dans les centres d'hébergement et sociaux. Le concert lancera cette campagne.

Une programmation musicale pour la bonne cause :

- Poésie Zéro (Punk rock),
- King Kong Meuf (Punk),
- King Phantom (R'N'R' Punk),
- Wake the dead (HxC).

Venez nombreux pour soutenir les femmes en précarité, vibrer au son des groupes, faire partie d'une soirée militante et mémorable, déposer, si vous voulez, des dons de produits d'hygiène ou sacs à dos.

Billets vendus 10 € sur réservation via helloasso et 14 € sur place

Bar et restauration

hell-a-woman@poulettes-assaut.fr

LE SCHISTE

Jeudi 2 octobre
Soirée karaoké

Jeudi 13 novembre
Soirée karaoké

Samedi 15 novembre
Soirée tartiflette

Le Schiste
place Saint-Joseph
09 87 58 74 08



TRAVAUX CIMETIÈRE



La réfection du jardin du souvenir a été réalisée. Il permet de répandre et d'enfouir les cendres des défunts.

Une plaque commémorative pourra être disposée par les familles avec la possibilité de faire inscrire le nom de la personne décédée.

Tous les signes ou ornement funéraires ainsi que le dépôt de fleurs sont interdits.

La municipalité propose les prestations suivantes au cimetière : caveau, columbarium, cave urne, jardin du souvenir.

Une plaquette de présentation est en cours d'élaboration, elle sera disponible, sur demande, en mairie en format papier et de façon dématérialisée sur le site internet de la commune.

NOUVELLES ENTITÉS

Nathalie Coiffard
Gardiennne de tombes

Mon métier consiste à nettoyer les tombes, ainsi que les plaques funéraires, à enlever les fleurs fanées et les remplacer par de nouvelles compositions florales de saison.

Lorsque la peinture des inscriptions s'est effacée avec les années, je les repeins ou les dore.

Je propose également d'accompagner au cimetière les personnes qui ne peuvent plus s'y rendre seul ou qui souhaitent un soutien physique et /ou moral pour se déplacer et se recueillir sur la tombe de leur défunt.

Je peux intervenir de façon ponctuelle ou régulière, par exemple une fois par trimestre ou encore aux dates qui sont importantes pour vous.

Afin de répondre au mieux à vos besoins, je me déplace à votre domicile ou lieu de résidence, en amont de l'intervention.

Plus d'informations : 06 78 12 56 03 - nathaliecoiffard69@gmail.com



L'Écurie des Doves

Vous êtes à la recherche de cours d'équitation personnalisés, en particulier ou en effectif réduit, avec des horaires adaptés à vos disponibilités ?

Vous souhaitez mettre votre cheval en pension dans une écurie aux grands espaces ?



Venez découvrir l'Écurie des Doves à La Regrippière le 28 septembre !

Titulaire du BPJEPS, du BFEE (équitation éthologique) et formée à la méthode Alexander pour vous aidez dans votre fonctionnement à cheval, je vous accueille toute la semaine, pour tout niveau et selon vos objectifs :

- débutants petits & grands, à pied ou à cheval,
- élèves en apprentissages du galop 1 à 7,
- optimisation du fonctionnement corporel,
- travail du cheval, débouillage, rééducation.

Les séances se déroulent dans la carrière en sable de Fontainebleau, dans le rond de longe ou en extérieur pour les balades.

Propriétaires, venez découvrir les deux formules de pension : boxe king size/paddock ou écurie active, les pâtures et fourrages de qualité et les prestations annexes proposées.

Compétiteurs de CSO, un accompagnement personnalisé est possible, avec votre équidé ou l'un de la structure.

Essais gratuits possibles (de 15 à 30 min selon les niveaux) sur réservations par téléphone.

L'Écurie des Doves - 06 71 44 04 69



SAS VSRI
Vincent RONDEAU - Prestataire de travaux maison

Transformez votre habitat avec mon expertise !

Nous avons tous des améliorations que nous repoussons à plus tard...
Et n'attendez plus, c'est MAINTENANT !

Je suis spécialisé dans une large gamme de services pour améliorer et embellir votre habitation, 20 ans d'expérience dans le domaine.

- fourniture et pose de portail et clôture : sécurisez votre propriété avec style,
- fourniture et installation de porte de garage : pratique et esthétique,
- fourniture de menuiseries et volets roulants : performance énergétique et confort,
- pergolas : créez un espace extérieur agréable,
- dépannage et programmation en domotique afin de gérer son habitation à distance.

Je propose également des travaux de rénovation, incluant :

- placo et peinture : rafraîchissez vos espaces intérieurs,
- réfection de salle de bain, cuisine : changement de WC en suspendu.

Offrez-vous un espace moderne et fonctionnel ! Faites confiance à mon savoir-faire pour tous vos projets.

Contactez-moi pour un devis personnalisé et découvrez comment je peux sublimer votre maison !

SAS VSRI - 07 62 68 10 30

Merci Jess
Jessica PIGEARD - Aide à domicile

Depuis plusieurs années, j'exerce le métier d'aide à domicile en tant que salariée. Cette expérience m'a permis de développer une solide expertise, mais aussi d'être reconnue pour mon professionnalisme, ma rigueur et ma discrétion auprès des personnes que j'ai accompagnées au quotidien. Aujourd'hui, je mets cette expérience directement au service des habitants de notre commune et des alentours.



J'interviens pour vous accompagner dans vos tâches de tous les jours, en fonction de vos besoins. Cela peut concerner :

- l'entretien du logement et du linge,
- les courses,
- l'aide aux déplacements- l'accompagnement lors de sorties,
- l'aide au répit pour les proches aidants.

Mon secteur d'intervention couvre Vallet et ses environs, dans un rayon d'environ 15 kilomètres.

Parce que chacun mérite de se sentir bien chez soi et entouré, je suis là pour apporter une présence rassurante et un soutien adapté aux besoins de chaque famille. Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à me contacter : je serai ravie de venir à votre rencontre.

Mes prestations s'inscrivent dans le cadre légal des services à la personne et peuvent ouvrir droit à un crédit d'impôt de 50% avec possibilité d'avance immédiate. Les chèques CESA préfinancés sont également acceptés.

Merci Jess - 06 50 75 32 95
contact@mercijess.fr

Nolwenn KUCA - Conseillère parfums



Je vous propose des fragrances inspirées des plus grandes marques, à prix doux. Élégance, raffinement et tenue au rendez-vous.

Liste des parfums disponible sur demande.

nolwenn.kuca@outlook.fr
06 82 02 19 41

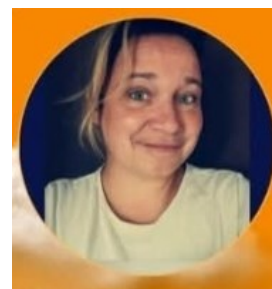
Vanessa GUÉRIN - Conseillère en immobilier

Je suis conseillère en immobilier sur La Regrippière et jusqu'à 40 kms aux alentours. J'accompagne vendeurs et acquéreurs avec écoute, sérieux et proximité (estimation gratuite, vente ou recherche du bien idéal).

Passionnée par ma région et mon métier, vos projets immobiliers prennent vie grâce à un accompagnement de proximité, confiance et sérénité. Je suis à votre écoute pour concrétiser vos projets.

Joignable 7 jours sur 7.

v.guerin@coteparticuliers.com
06 12 82 60 14



LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Le réseau des bibliothèques organise des événements dans l'ensemble des sept médiathèques de la CCSL.



Voici les dates pour ceux organisés à La Regrippière :

Heures du conte :

Mercredi 1er octobre

L'automne arrive à grands pas

de 11h à 12h

pour les 6 à 8 ans

Samedi 11 octobre

L'automne pointe son nez

de 11h à 12h

pour les 3 à 6 ans

Ouverture de la bibliothèque avec thème :

Vendredi 10 octobre

Papotage et bricolage sur l'automne

de 16h à 18h

Ouvert à tous

COURS DE SPORT EN PLEIN AIR

Dimanches 14 et 28 septembre

de 10h30 à 11h30

Espace de loisirs (à côté du stade municipal)

Envie de vous (re)mettre au sport tout en douceur ? Je vous propose 1h d'exercices simples, au poids du corps, pour bouger, respirer et se sentir bien, physiquement et moralement.

- accessible à toutes et tous,
- aucun matériel nécessaire,
- bien-être, énergie, lien social,
- c'est gratuit, bienveillant et sans engagement.

Venez comme vous êtes et partageons un moment qui fait du bien.

Plus d'informations au 06 66 68 59 06



INSTALLATION CANISACS

Afin de garantir la propreté de la commune, des distributeurs de sacs à excréments pour chiens sont installés à côté des poubelles :



Place Saint Joseph



Place de l'Eglise



Skate Park

Il en va du respect de chacun pour que La Regrippière reste propre.

CAMPAGNE ANIMALIÈRE

La campagne d'identification et de stérilisation est terminée, elle a permis de capturer et d'identifier 28 chats et d'en stériliser 25.

8 chatons ont également pu être placés à la SPA en vue d'une adoption.

Le coût de cette opération se décompose de la manière suivante :

- Subvention de la Région : 10 020.32€
- 214.72€ pour l'achat de matériel et 9805.60€ pour l'identification et la stérilisation

A été dépensé :

- 214.72€ pour le matériel,
- 4429.47€ pour l'identification et la stérilisation,
- 1523€ pour l'entreprise de capture.

Merci à tous ceux qui nous ont aidé à mener à bien cette campagne.

Nous vous rappelons que le défaut d'identification d'animaux est passible de 750 euros d'amende et que la stérilisation est importante pour lutter contre l'abandon et la prolifération des chats sur notre territoire.

Il est rappelé également qu'il est interdit de nourrir les chats errants car il incite aux nuisances (salubrité, déchets et odeurs) et à la prolifération, voire à l'installation, de colonies de chats non stérilisés.

Le nourrissage des chats libres (identifiés et stérilisés pendant la campagne) est autorisé sous réserve que cela ne produise aucune nuisance pouvant conduire à des problèmes de voisinage.

SERVICES COMMUNAUX

Mairie - 02 40 33 63 14
contact@mairie-laregrippiere.fr
www.mairie-laregrippiere.fr
Du lundi au samedi de 9h à 12h30



Agence postale - 02 40 33 62 41
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h30
Mercredi et samedi de 9h à 12h00

Levée du courrier :
du lundi au vendredi - 15h
le samedi - 12h

Police municipale - 02 40 06 49 63
policemunicipale@mairie-laregrippiere.fr

Fermeture de vos services les dimanches et jours fériés.

ÉTAT CIVIL

MARIAGE	Philippe MARTIN & Marianne BONNET - 26 juillet 7 le Champ Oger Matthieu LOIRET & Caroline PLOTON - 9 août 1 rue de l'École
NAISSANCE	Iris COLAISSEAU née le 23 juin - 21 rue de l'Ouche Renard Inès GUILLOIS née le 26 juin - 14 rue de la Petite Pièce Inès GULASSA née le 7 juillet - 8 rue des Corbetières
DECES	Michelle PICHON née BROSSARD , 89 ans - a été domiciliée 19 rue de l'Ecole

COLLECTE DES DÉCHETS

Les prochaines collectes des déchets auront lieu :

- mercredi 24 septembre
- mercredi 8 octobre
- mercredi 22 octobre
- jeudi 13 novembre

En cas de doute se référer au calendrier de collecte :
<https://mairie-laregrippiere.fr/fr/rb/17864/collecte-des-dechets-10>

Plus d'informations sur le site de la CCSL :
<https://dechets.cc-sevreloire.fr/rubrique/les-bons-reflexes/>

URBANISME

♦ DÉCLARATION PRÉALABLE

Marion AUBRON

1 Beau Site

Modification de façade isolation extérieure

Bérénice RICHARD

3 place Saint-Joseph

Travaux sur construction existante

Benoît GRAVOUEILLE

4 le Champ Oger

Changement de façade

Axelle BOCHEREAU

18 rue du Pinier

Travaux sur construction existante

AMG Façades

17 rue de Bretagne

Mise en place d'isolation thermique par l'extérieur

♦ PERMIS DE CONSTRUIRE

API Distribution

place Saint-Joseph

Mise en place de deux préfabriqués commerce de proximité

Nicolas BATONNIER

12 bis le Moulin Gourdon

Extension d'une maison d'habitation

INTERDICTION DE FUMER



Depuis le 1^{er} juillet 2025, de nouvelles mesures ont été instaurées par le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles pour élargir l'interdiction de fumer dans des lieux extérieurs.

Pour protéger les plus jeunes, et prévenir les addictions, il est interdit de fumer dans les lieux collectifs où les enfants et adolescents sont présents ou exposés, pendant les heures ou périodes d'ouverture :

- parcs et jardins publics,
- plages bordant des eaux de baignade,
- abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs,
- abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs,
- espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, stades et installations sportives.

ECOLE CLEMENT PELLERIN

L'équipe de l'école Clément Pellerin



(De gauche à droite)

En bas : Madame Bertin Carole (TPS-PS-MS) directrice, Madame Laura Pillet (CE1-CE2), Madame Lemerle Amélie (GS-CP), Madame Rannou Manon, Atsem, Madame Charrier Blandine, Atsem,

En haut : Madame Forget Marion (complément direction et CE), Madame Boudet Aurélie (CM1-CM2), Madame Boulala Stéphanie (AESH)



L'équipe est au complet et ravie de démarrer cette nouvelle année scolaire qui sera encore riche de projets !

Elle a à cœur d'accompagner les élèves avec bienveillance dans leurs apprentissages et de les faire réussir.

Un échange et partage avec les parents a eu lieu le lundi 1^{er} septembre, matin de la rentrée autour d'une boisson chaude, temps propice pour faire ou refaire connaissance !



Au travail et à bientôt pour de nouveaux articles !

INSCRIPTION à l'ECOLE

L'inscription se fait en mairie sur présentation :

- du livret de famille,
- du carnet de santé de votre enfant,
- d'un justificatif de domicile,
- d'un certificat de radiation de l'école d'origine, pour les enfants déjà scolarisés.

L'admission sera effective à l'entrée à l'école.

En attendant, l'équipe pédagogique se tient à votre disposition pour vous faire visiter les locaux et répondre à toutes vos questions.

N'hésitez pas à prendre contact pour tous renseignements.

Ecole Clément Pellerin, 2 ter rue de l'école

ce.0440781k@ac-nantes.fr

02 40 33 61 44

Site internet : <https://ecoleprimaireclementpellerin-laregrippiere.e-primo.fr/>

ECOLE SACRE COEUR



Jour de rentrée

C'est la rentrée ! Les élèves ont repris le chemin de l'école. Pour d'autres, c'est la découverte.



Cette année, il y a 94 élèves à l'école du Sacré Cœur.

L'organisation des classes est la suivante : PS-MS / GS-CE1 / CP-CE2 / CM1-CM2.

Cette année, le projet pluridisciplinaire se fera autour de l'art : « EMPREINTES - Les éléments : les traces et l'art » et alliera les domaines de : sciences – art visuel – spectacle vivant – musique.



PEDT

Le projet éducatif de territoire (PEDT) 2022-2025 se termine...

Le PEDT est un document qui permet de fédérer des acteurs locaux autour de thèmes communs. Il est destiné en grande partie aux enfants ainsi qu'à leurs familles et participe à la dynamique locale. Le comité de pilotage est mis en place et est composé des différentes équipes éducatives de la commune et partenaires institutionnels. Qu'elle soit municipale, associative ou scolaire, chaque instance œuvre en coopération afin de proposer des actions concrètes et adaptées suivant le calendrier scolaire.

Pour rappel, voici les thématiques travaillées ces trois dernières années :

- 2022-2023 : sensibiliser les enfants et les familles sur une utilisation raisonnée des écrans, à vivre ces écrans différemment,
- 2023-2024 : permettre à chacun.e de trouver un rôle à jouer pour devenir un acteur conscient de la protection de l'environnement et du développement durable,
- 2024-2025 : favoriser la mixité des genres

Rappel des différents ateliers organisés dans le cadre du PEDT :

- spectacle compagnie Sac,
- mois des artistes,
- défi cuisine,
- mois du cinéma,
- cadavres exquis,
- à vos fourneaux,
- randonnée nocturne,
- forum fait maison fait main,
- animations sport/nature,
- intervention de différents métiers,
- jeux en famille,
- projection Cinéma ...



2022 - Forum sur les écrans



2024 - Spectacle Baltimbanques

Après avoir validé l'évaluation, un renouvellement a été signé entre le conseil municipal, la caisse d'allocation familiale, et la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Loire Atlantique... mettant ainsi fin à ce cycle.

... pour laisser place au PEDT 2025-2028

A partir de ce mois de septembre, La Regrippière sera sous le signe de l'intergénérationnel de par les actions menées dans le cadre du PEDT.

Une thématique qui peut se décliner largement à travers les notions de transmission, le jeu et l'histoire.

Un comité de pilotage va se constituer en septembre pour donner lieu aux premières animations d'ici fin 2025.

LA PAUSE MERIDIENNE

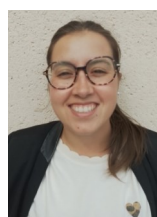


En ce mois de septembre, le moment est bien choisi pour vous présenter l'équipe encadrant la pause méridienne de la commune :

1er rang de gauche à droite : Faustine, Dorine, Françoise, Willy, Maxime et Audrey

Second rang de gauche à droite : Sandrine, Clémentine, Sylvie, Bruno, Roan et Cyril

Blandine, Manon et Eden.



ATELIERS ABRACADADART

Les associations Croc'Loisirs - Espac'Jeunesse et Le jARTdin vous proposent des ateliers Abracadart un mercredi par mois au bâtiment du périscolaire.

Ateliers d'arts plastiques Eco-créatifs animés par Manon Tricoire

Durée 1h30 (de 10h à 11h30)

Ouvert aux enfants de 6 à 10 ans.

Matériel à prévoir : une blouse

Sur inscription

Deux formules d'inscriptions :

- à l'année = 80 €

- à la séance = 12 €



Calendrier des ateliers :

- **mercredi 8 octobre : PEINTURE.** Paysage imaginaire à l'aquarelle,
- **mercredi 12 novembre : DESSIN-PEINTURE.** Les Zombres de la nuit, fusain et encres de Chine,
- **mercredi 10 décembre : PEINTURE.** Impression d'images sur plaque de gélatine,
- **mercredi 14 janvier : VOLUME.** A déguster avec les yeux, volumes gourmands en plâtre coloré,
- **mercredi 11 février : 1, 2, 3... découpage, collage,**
- **mercredi 11 mars : VOLUME/MODELAGE.** Fond marin en pâte à modeler,
- **mercredi 8 avril : En cours de réflexion,**
- **mercredi 6 mai : DESSIN.** Gravure sur tétrapack,
- **mercredi 10 juin : Composition végétale Tataki-zomé.**

Renseignements et inscriptions auprès de Croc'Loisirs - 02 40 06 88 43 - crocloisirs@orange.fr

ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS



Permanences

Sur le vignoble nantais, l'école des parents et des éducateurs propose des permanences de soutien aux parents, assurées par une psychologue, Pauline AUGER.

Parents, vous pouvez venir seuls ou accompagnés de l'enfant ou l'adolescent pour :

- être écoutés, soutenus, guidés, accompagnés dans votre rôle de parents,
- échanger sur une situation personnelle qui interroge ou pose problème (problème relationnel, familial, scolaire ou de comportement).

Vous êtes intéressés ? Contactez le standard de la délégation Vignoble au 02 44 76 40 00 et prenez rendez-vous sur la permanence de votre choix :

- **LE LOROUX BOTTEREAU**, à l'Espace Départemental des Solidarités - 15 route de Barbechat
Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
5 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre

- **VALLET** à l'Espace Départemental des Solidarités - 48 rue d'Anjou
Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
12 septembre, 10 octobre, 14 novembre, 12 décembre

- **LA HAYE FOUASSIERE**, à la Maison de l'Enfance - 6 rue Chanoine Dubois
Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
26 septembre, 24 octobre, 28 novembre

- **CLISSON** à l'Espace Départemental des Solidarités—2 rue François II
Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
19 septembre, 17 octobre, 21 novembre, 19 décembre

Une participation financière vous sera demandée en fonction de votre quotient familial CAF.

L'école des parents et des éducateurs de Loire-Atlantique reste, gratuitement, à votre écoute, par téléphone, en attendant votre rendez-vous : Point écoute parents - 02 40 35 00 88.
Lundi, mercredi et vendredi de 10h à 13h / mardi et jeudi de 15h à 18h / Le 1^{er} samedi du mois de 10h à 13h.

Siège de l'EPE : 29 rue Romain Rolland - 44100 Nantes (4^{ème} étage - interphone n°43).

A.C.C.A. ST HUBERT - CHASSE

Permanence distribution des cartes journalières



L'A.C.C.A. ST Hubert vous informe des permanences de remise des cartes d'invitations journalières de chasse de 18h30 à 19h30 à la Maison des associations :

- **mercredi 5 novembre** pour les 6, 9 et 11 novembre,
- **vendredi 14 novembre** pour les 16, 20 et 23 novembre,
- **vendredi 28 novembre** pour le 30 novembre, 4 et 7 décembre,
- **vendredi 12 décembre** pour les 14, 18, 21, 25 et 28 décembre.

Cohabitions dans la nature

La saison de la chasse ouvrira, en Loire-Atlantique, du 21 septembre 2025 au 28 février 2026. Il est appelé à la vigilance de chacun en cette période.

Randonneurs, voici quelques conseils pour vous promener plus sereinement pendant la saison de la chasse. Avant de partir, informez-vous et équipez-vous :

- Préparez votre balade en vous renseignant un minimum sur les endroits où sont organisées des battues. Quel type de gibier est chassé ? Quel type de chasse ?
- Essayez au maximum d'adapter vos itinéraires.
- Equipez-vous avec des vêtements voyants.
- Soyez discrets et courtois en toutes circonstances
- Restez sur les routes et les chemins. Ne vous aventurez pas dans les sous-bois, vous pourriez vous retrouver au beau milieu d'une battue. D'autre part, depuis janvier 2023, une contravention de 4ème classe sanctionne la pénétration non autorisée dans une propriété, « dans le cas où le caractère privé du lieu est matérialisé physiquement » (amende forfaitaire de 135 €).
- A la vue d'un panneau "Chasse en cours" à l'entrée d'un chemin public, il est préférable de chercher un itinéraire alternatif, même s'il est vrai que rien ne vous y oblige légalement.
- En arrivant sur un groupe de chasseurs, arrêtez-vous au premier d'entre eux pour le questionner sur l'action de chasse en cours. Il pourra vous dire si danger il y a ou pas, et même vous indiquer par où passer.
- Dernier conseil, plus spécifique aux conducteurs de véhicules à moteur : évitez de rouler la nuit. Ce conseil va peut-être vous paraître paradoxal si vous faites ce choix pour ne pas déranger les chasseurs. Mais, la nuit vous risquez d'être pris pour... des braconniers ! Ne vous étonnez donc pas de croiser une patrouille de l'OFB au détour d'un chemin.

Pour plus d'informations, l'A.C.C.A. St Hubert de La Regrippière peut répondre à vos questions.

PORTES OUVERTES ARCT



L'association de l'ARCT - Avenir Regrippiétois Crespinois Tillières recherche ses nouveaux talents et ouvre ses portes.

- U6/U7 (2019-2020) : mercredi 10h30 et samedi 14h30 à Tillières
- U8/U9 (2017-2018) : mercredi 14h30 à Tillières
- U10/U11 (2015-2016) : lundi 18h30 à La Regrippière et mercredi 18h30 à Tillières
- U12/U13 (2013-2014) : lundi à 18h30 à La Regrippière et jeudi 19h à St Crespin
- U16/U17 (2009-2010) : mercredi 19h45 à Tillières et vendredi 20h à St Crespin
- Seniors et U19 (2008 ...) : mardi et vendredi 20h à Tillières
- Futsal (2008...) : lundi 20h à St Crespin
- Loisirs : vendredi soir

Plus d'informations :

Coordinateur foot à effectif réduit, loisir et futsal :

Thomas Clémot : 06 60 22 52 28 - thomasclemot.arct@gmail.com

Coordinateur foot à 11 :

Samuel Fleurance 07 87 72 78 96 - sam11.arct@gmail.com

MARCHÉ DE NOËL



La magie de Noël s'invite à La Regrippière !

Quand ? **Samedi 29 novembre 2025, de 10h à 19h**

Où ? **Espace Alain Clouet, La Regrippière**

Cette année encore, l'association Regripp'Anim organise son traditionnel Marché de Noël. Un moment convivial pour petits et grands, où vous pourrez flâner parmi les stands, découvrir les créations des artisans, déguster quelques douceurs et préparer vos fêtes de fin d'année dans une ambiance chaleureuse et festive.

Avis aux artisans, créateurs et entreprises locales !

Vous souhaitez exposer et partager votre savoir-faire ?

Contactez-nous dès maintenant : regrippanim@gmail.com

Date limite d'inscription : 15 novembre 2025

Nous avons hâte de vous retrouver pour célébrer ensemble l'esprit de Noël !

LETTRE À UN AMI

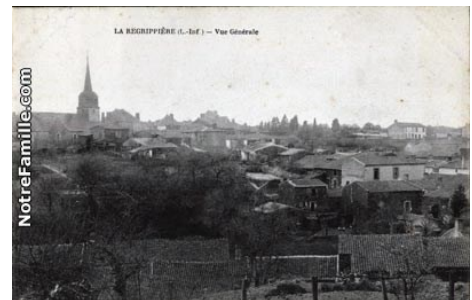
Qui était cet ami et qui a écrit cette lettre ?

Y a-t-il parmi les anciens de La Regrippière une personne qui peut nous éclairer ?

« Depuis bien longtemps je ne vois rien venir et je vous plains d'être absent de ma solitude. Vous vous privez de bien des joies à ne vouloir connaître que l'au-delà des frontières, et vous méprisez ces bourgades qui jouent encore avec leur passé.

Ce petit coin de France où je me suis fixé porte un nom très étrange, La Regrippière, mais quand on le respire il exhale un parfum de fleur des marais et de pierre chaude de soleil.
« Les Carrières du Roi », voilà son vrai nom.

Il faut le découvrir du haut de la Gandonnière. C'est un panorama qui fait mes délices et je ne manque jamais d'y arriver par là, quand d'autres amis daignent me faire visite...



Ce sont « mes petites Vosges » et je reste en contemplation devant ce vallonnement, ces coteaux qui se coupent si gracieusement et qui portent à mes yeux tout ce qui fait la richesse du pays : blé, vignes, pâturages, framboisiers... La route descend, sinueuse, longe une carrière et un pré marécageux, comme pour nous rassurer sur l'authenticité de ce lieu d'Histoire. C'est alors que vous pouvez apercevoir là-haut sur le coteau, à votre droite, cette vieille demeure des Seigneurs de La Ragotière, dont le porche a gardé sa sobre beauté et la marque de la hache des révolutionnaires. Et dans ce village de la Tranchais, que vous traversez les anciens vous diront que les prêtres y furent cachés durant la tourmente.



Ne vous attardez point sur la place de l'église. Il faut découvrir autre chose pour voir avec d'autres yeux cet endroit, qui fut durant des siècles le cœur de ce pays. Il vous faut descendre cette rue de Bretagne, tournez à gauche sous un porche, caresser ces vieilles pierres, où sont scellés les anneaux des bêtes, maintenant à ras de terre, et pousser un instant cette porte derrière laquelle vous découvrez un atelier vieux de plusieurs siècles. Vous continuez la ruelle, et prenez à droite. Alors là, vous vous arrêtez et vous regardez ces vieux toits qui montent vers le fin clocher et vous vous laissez prendre par ces pans de murs comme par les plus belles reliures d'une riche bibliothèque.



Si le temps le permet vous continuerez vers ce bas du bourg et vous passerez au lieu-dit « Les Carrières ». Vous dépasserez toute habitation et vous vous enfoncerez sous les arbres qui font une bien jolie voûte à un sentier vénérable entre tous. Pendant six siècles les pas des petits ânes l'ont martelé, et les chariots y ont tracé des ornières... Mais après tout, pour quoi ? Pour porter au moulin le blé à moudre à ce moulin à eau, à un quart d'heure de marche sur les bords de la Sanguaise*. C'était le blé du Prieuré qui durant six siècles a dressé dans ce désert un monument de prière. Cinquante religieuses, là, dans un couvent dont il ne reste que l'âme et le ciel pur. Et ce ne sont point les rois qui l'ont ignoré. Ils y sont venus, les uns après les autres. Ils y ont couché. Ils y ont découvert ce vin que l'on appelle le Muscadet, et qu'il faudra venir goûter chez moi.



Nous voici au petit pont. Voyez, il est bien usé, mais il reste encore la place pour les sabots de l'âne, et, tout près, ce vieux puits pour les gens du moulin. Ce moulin, bâti sur l'Anjoux*... Cela évoque bien des histoires de contrebande, car, dans ce pays pauvre, tout était bon pour gagner quelques sous !..

Nous pouvons reprendre, au-delà de ce pont, la route, qui fut autrefois la route royale de Saumur à Nantes, par Vallet. On vous dira qu'ici la duchesse de Berry y but une tasse de lait le 6 juillet 1828. En remontant cette route à lacets nous retrouvons le bourg... Alors ! Fermez les yeux ! Voici le grand couvent, et la cloche du monastère... N'entendez-vous point le chant des Vêpres ?...

Peut-être, mon très cher, ne me ferez-vous point languir trop longtemps, puisque vous connaissez notre bien belle histoire ?...

* *Langage orthographié avant transcription*

Source : *Bulletin de liaison du Syndicat Intercommunal Canton de Vallet 1974*
 Rédaction : *Hélène PINEAU*

SEPTEMBRE 2025

sèvre & loire news

la lettre d'infos mensuelle de la Communauté de communes Sèvre & Loire



ENFANCE & PARENTALITÉ

La Convention Territoriale Globale (CTG) Sèvre & Loire renouvelée avec ses partenaires !

Le 8 juillet 2025, les élus de la communauté de communes et des 11 communes membres ont accueilli leurs partenaires, la CAF et la MSA pour officialiser la signature d'une nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2025-2029.

Ce projet ambitieux vise à coordonner les actions en faveur de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité, .

Des actions concrètes à venir en direction des enfants, jeunes et parents :

- **Festi'famille** : 4 et 5 octobre 2025
- **Forum des assistants maternels** : janvier 2026
- **Projet « Aller vers »** : lancement entre les coordinateurs du territoire, le 26 sept. 2025

Un territoire engagé

La parentalité, un enjeu politique majeur en Sèvre & Loire.

43 % des foyers

de la CCSL sont des familles, contre 33,5 % en moyenne à l'échelle départementale

Ce partenariat renouvelé répond à la dynamique démographique locale et renforce le soutien aux familles, l'égalité des chances et le développement social. Grâce à la CTG, la CCSL et ses communes bénéficient de financements complémentaires aux aides existantes, mobilisables pour des projets co-construits avec la CAF et la MSA, afin de garantir la concrétisation des actions au service des habitants.

« La CTG permet de mutualiser les moyens, de partager les expériences, et de construire des réponses adaptées aux besoins des familles du territoire » souligne la CCSL.

4 - 5 OCT. 2025

GRATUIT

l'affiche de l'édition 2025

SPECTACLES, ANIMATIONS ET ATELIERS
pour les parents et les enfants (0-10 ans)



Plus d'infos sur : enfance.cc-sevreloire.fr

4 axes prioritaires ont été définis :

- N°01 Petite enfance** : promotion des métiers, accompagnement des assistants maternels, mise en place du Service Public Petite Enfance
- N°02 Enfance & jeunesse** : poursuivre la démarche « Aller vers » pour aller à la rencontre des jeunes, développer des actions partagées entre associations et services jeunesse ;
- N°03 Parentalité** : développer des actions de soutien à la parentalité, promouvoir le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) et organiser des événements fédérateurs comme Festi'famille ;
- N°04 Transversalité** : valoriser et former les professionnels, soutenir l'accueil des enfants à besoins spécifiques, et renforcer la coopération entre les acteurs.

AGENDA

Des ateliers pour les seniors



ATELIERS
Découverte piscine

POUR LES SENIORS

LUNDI 6 OCTOBRE 2025 À 15H30 À NAÏADOLIS

VALLÉT

VENDREDI 10 OCTOBRE 2025 À 9H30 À DIVAQUATIC

LE LOROUX-BOTTEAU

Séance découverte du milieu aquatique

Osez vous mettre à l'eau pour y revenir !

Même en fauteuil, l'eau est accessible !

~ INSCRIPTION CLIC SEVRE & LOIRE
02 51 71 95 89 ~

Organisé par le CLIC Sèvre & Loire
Partenaires : CC Sèvre & Loire, CC Val de Loire, CC Loire de la Vallée, CC Loire de la Vallée, CC Loire de la Vallée

Senior, tous à l'eau en octobre !

En octobre, le Clic et les Piscines Sèvre & Loire proposent à l'ensemble des seniors du territoire de se mettre à l'eau, même en fauteuil !

Inscription CLIC : 02 51 71 95 89

Le Prix des Lecteurs Sèvre & Loire revient pour une nouvelle édition

De septembre 2025 à mars 2026, les amoureux de la lecture et des découvertes littéraires sont invités à plonger dans l'univers de cinq romans sélectionnés avec soin par les équipes de bibliothécaires de l'intercommunalité, et à élire leur coup de cœur lors d'un vote final. Le prix des lecteurs, est un projet en partenariat avec entre toutes les bibliothèques du territoire, les quatre municipales et le Réseau des bibliothèques Sèvre & Loire.

5 romans à lire, discuter, et partager

Chaque participant aura l'occasion de découvrir cinq livres, choisis pour leur diversité de styles, de voix et d'univers. Qu'ils soient poignants, drôles, engagés ou déroutants, ces romans vous feront voyager, réfléchir... L'occasion pour vous aussi de découvrir des ouvrages que vous n'auriez peut-être jamais lus... Profitez des rencontres d'auteurs



BISTROT MÉMOIRE
• Seniors •

• tous les vendredis de 14h30 à 16h30 •

Atelier ouvert aux personnes avec des troubles de la mémoire pour se rencontrer, discuter...

9 SALLE DU RESTAURANT SCOLAIRE 31 RUE BASSE RIVIÈRE SAINT-JUEN DE CONCELLES

RENDEZ-VOUS ET INSCRIPTIONS : 02 40 97 18 42 plannedesidonee@ccsevre44.com

AID'EN CŒUR
• Les aidants •

• un lundi par mois de 14h00 à 16h00 •

Ateliers de bien-être, séances de sophrologie et groupes de parole destinés aux aidants

9 LE LOROUX-BOTTEAU INSCRIPTION APRÈS DE CÔLIS : 02 54 71 91 02

GRATUIT Organisé par l'APAD et la MSA

ATELIERS NUTRITION
• À partir de 55 ans •

• du 30 septembre au 18 novembre 2025 •

• les mardis de 9h30 à 12h00 •

• 5 séances de 2h30 et 1 séance de 4h00 •

Adopter les bons réflexes pour bien se nourrir et rester en forme !

9 LE LOROUX-BOTTEAU SUR INSCRIPTION APRÈS DE CÔLIS : 02 40 41 30 83

9 INSCRIPTION PAR MAIL : prevention.parc@sevre44.com

GRATUIT Organisé par l'APAD et la MSA

Plus d'infos : cc-sevreloire.fr



Programme d'animations

POUR LES SENIORS

SEVRE & LOIRE

DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2025

6 événements seniors organisés à destination des seniors par le CLIC Sèvre & Loire

Des ateliers nutrition, mémoire, sophrologie, groupe de parole, piscines pour les seniors à partir de septembre !

Inscription auprès des partenaires indiqués ci-contre et infos en ligne.



PRIX DES LECTEURS
SEVRE & LOIRE

SEPT > MARS
2025 2026

5 ROMANS ADULTES en compétition

Dans toutes vos bibliothèques

Calendrier du prix des lecteurs Sèvre & Loire

Lancement du Prix : Samedi 30 août 2025

Rencontres avec les auteurs : vendredi 10 octobre // La Danse des oubliés de Johanna Krawczyk à la Médiathèque de Divatte-sur-Loire

Plus d'infos : bibliotheques.cc-sevreloire.fr

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Enquête publique : consulter le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du 8 septembre au 15 octobre 2025

Le 21 mai 2025, les élu.e.s communautaires ont voté à l'unanimité en faveur de l'arrêt du projet du PLUi. Une étape importante, mais pas la dernière, dans le parcours et l'élaboration de cet outil de planification dont les orientations permettront de s'accorder aux enjeux d'aménagement du territoire en Sèvre & Loire, le tout en répondant aux différents besoins (habitants, entreprises, vie locale, etc.), en améliorant et en préservant le cadre de vie de ses habitants.

A compter du 8 septembre, 9h, et jusqu'au 15 octobre 2025, 17h, le projet du PLUi et le zonage d'assainissement des eaux usées de la communauté de communes seront mis à la disposition de la population dans le cadre d'une enquête publique. Durant toute la durée de l'enquête publique, plusieurs dispositions sont proposées à la population afin de consulter le dossier de l'enquête publique et formuler des observations sur le projet.

Où consulter le dossier d'enquête publique ?

Le dossier d'enquête publique peut être consulté de deux manières :

1/ En papier

Au siège de la Communauté de communes Sèvre & Loire (1 place Charles De Gaulle à Vallet), et à l'Espace Loire de la Communauté de communes (ZA de la Sensive – 84 rue Jean Monnet à Divatte sur Loire) ainsi que dans les mairies des 11 communes-membres de Sèvre & Loire selon leurs jours et horaires d'ouverture habituels : Divatte-sur-Loire, La Boissière-du-Doré, La Chapelle-Heulin, La Regrippière, La Remaudière, Le Landreau, Le Loroux-Botttereau, Le Pallet, Mouzillon, Vallet et Saint-Julien-de-Concelles.

À noter : vous pouvez consulter le dossier d'enquête publique dans tous les lieux d'enquête cités ci-dessus et ce même s'il ne s'agit pas de votre commune de résidence.

2/ En dématérialisé

Sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6370/> et sur un poste informatique mis à disposition dans les lieux d'enquête publique mentionnés ci-dessus.

Une question ? Les commissaires enquêteurs vous répondent lors de 17 permanences

La commission d'enquête désignée par le Président du Tribunal Administratif de Nantes est composée de Messieurs René PRAT, Alain MAILLARD et Pierre BACHELLERIE. Elle se tiendra à la disposition des habitants pendant les créneaux des 17 permanences. Chaque permanence sera ouverte à tous les habitants du territoire de la Communauté de communes peu importe leur commune de résidence ou la commune concernée par leur demande.

À noter : bien se munir de la (les) référence(s) cadastrale(s) si la

Dates, heures et lieux des 17 permanences



Comment formuler une observation sur le dossier ?

Il existe 3 manières de formuler une observation sur le dossier d'enquête publique :

1/ Sur les registres d'enquête publique papier

Ils sont mis à disposition au siège de la Communauté de communes à Vallet, à l'Espace Loire de la Communauté de communes à Divatte-sur-Loire et dans les 11 mairies de la Communauté de communes.

2/ En écrivant avec l'objet « Enquête publique PLUi », à l'attention de la commission d'enquête

Soit par courrier, à l'Espace Loire de la Communauté de communes Sèvre & Loire (ZA de la Sensive - 84 rue Jean Monnet La Chapelle Basse Mer 44450 Divatte-sur-Loire)

Soit par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-6370@registre-dematerialise.fr

3/ Sur le registre d'enquête dématérialisé

Il est accessible à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6370/>

À noter : pour être recevables, l'ensemble des observations devront être reçues pendant la durée de l'enquête, soit entre le 8 septembre 2025 à partir de 9h et le 15 octobre 2025 jusqu'à 17h.

Enquête publique
Plan Local d'Urbanisme
intercommunal (PLUi)
8 septembre-15 octobre 2025

Toutes les modalités, permanences,
lieux, dates et heures sont
disponibles sur le site :
urbanisme.cc-sevreloire.fr

Durant toute la période de l'enquête publique, les documents sont mis à disposition de la population au siège et à l'Espace Loire de la Communauté de communes Sèvre & Loire, dans les 11 mairies-membres de la Communauté de communes et en version dématérialisée, sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6370/> et sur un poste informatique dans les lieux d'enquête publique.

Espace Sèvre - 1 place Charles De Gaulle à Vallet
Espace Loire - ZA de la Sensive - 84 rue Jean Monnet à La Chapelle Basse Mer 44450 Divatte-sur-Loire

Enquête publique
8 septembre-15 octobre 2025
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Dates, heures et lieux des 17 permanences
avec les commissaires enquêteurs

Lundi 8 septembre de 9h à 12h30 siège de la Communauté de communes Sèvre et Loire à Vallet	Vendredi 26 septembre de 14h à 17h mairie de Mouzillon
Mardi 9 septembre de 16h à 18h30 mairie de La Boissière-du-Doré	Samedi 27 septembre de 9h30 à 12h mairie de Le Lcroux-Bottereau
Vendredi 12 septembre de 14h à 17h mairie de Divatte-sur-Loire	Lundi 29 septembre de 17h à 19h mairie de La Chapelle-Heulin
Samedi 13 septembre de 9h à 12h mairie de Saint-Julien-de-Concelles	Mercredi 01 octobre de 8h30 à 12h mairie de Le Landreau
Mardi 16 septembre de 9h à 12h30 mairie de La Regrippière	Mercredi 01 octobre de 14h à 17h mairie de Saint-Julien-de-Concelles
Mardi 16 septembre de 15h à 19h mairie de La Remaudière	Samedi 04 octobre de 9h à 12h mairie de Divatte-sur-Loire
Samedi 20 septembre de 9h à 11h30 mairie de Vallet	Mercredi 08 octobre de 9h à 12h mairie de Le Lcroux-Bottereau
Vendredi 26 septembre de 8h30 à 12h30 mairie de Le Pallet	Mercredi 08 octobre de 13h30 à 17h30 mairie de Vallet
Mercredi 15 octobre de 13h30 à 17h à l'espace Loire de la Communauté de communes Sèvre et Loire à Divatte-sur-Loire	

A DÉCOUVRIR A MOINS DE 30 KMS DE CHEZ SOI



Les Journées Européennes du Patrimoine auront lieu les 19, 20 et 21 septembre 2025

Les habitants et visiteurs sont invités à découvrir ou redécouvrir une dizaine de monuments historiques, mais aussi des châteaux, demeures privées, églises et lieux de vie. Plus de 90 animations sont proposées pour tous (visites guidées, concerts, expositions), dans 48 sites ouverts pour l'occasion, répartis sur 18 communes.

Ce programme est préparé par les associations locales, l'Office de Tourisme Destination Vignoble Nantais, les communes, mais aussi des propriétaires privés et il est coordonné à l'échelle du vignoble par le Pays du Vignoble Nantais.

Découvrez le programme détaillé et la carte interactive des animations sur le site : www.vignoble-nantais.eu

Retrouvez une liste non exhaustive des lieux qui vous ouvrent leurs portes à cette occasion sur la Communauté de communes :

LE PALLET

- « Donjon » - Rendez-vous à la place Sainte-Anne
- Le Pè de Sèvre
- Le musée du Vignoble nantais

VALLET

- Le château d'Yseron
- Le château de la Noë de Bel Air
- Le château du Cléray

LA BOISSIÈRE DU DORÉ

- L'église Saint-Pierre et Saint-Paul

LE LOROUX BOTTEREAU

- L'église Saint-Jean-Baptiste
- « A ciel ouvert » - Rendez-vous au parc de la Tannerie

LA CHAPELLE HEULIN

- Le four à chaux du Montrou

MOUZILLON

- « Raconte-moi Mouzillon » - Rendez-vous à la salle des Tilleuls

DIVATTE-SUR-LOIRE

- Le château de la Berrière
- « Evolution du centre bourg de Barbechat » - Rendez-vous au tiers-lieu Le Nid

CRÉACCUEIL

L'association Créaccueil vous propose des ateliers couture, cuisine, randonnée et art floral.

Lundi :

Après-midi : broderie, scrapbooking, couture

Soir : scrapbooking

Mardi :

Matin : marche, rencontre tricot, mosaïque

Après-midi : rencontre cartonnage, rencontre patchwork

Soir : vannerie

Mercredi :

Matin : art floral, encadrement

Jeudi :

Matin : marche, cuisine

Après-midi : jeux de société

Vendredi :

Matin : cuisine

Après-midi : vannerie

Cotisation annuelle : individuelle - 36€ ; couple - 60€

Permanences : salle des tilleuls 44330 Mouzillon -
les lundis de 14h30 à 16h en septembre et octobre.

Plus d'informations : 07 88 97 85 52 - creaccueil44@gmail.com



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE V.I.S.A.



Vendredi 3 octobre à 20h
Centre Emile Gabory de Vallet

L'association V.I.S.A (Vivre Sans Alcool) organise son assemblée générale.

Ordre du jour :

- bilan de l'année 2024-2025,
- bilan du groupe entourage et femmes,
- projet 2025-2026,
- bilan financier,
- élection du conseil d'administration.

L'assemblée générale sera clôturée par le verre de l'amitié.

Cette soirée est ouverte à tout public, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Plus d'informations sur l'association : visa.ccv44@gmail.com - visa44330.jimdofree.com

VISITEZ NOS ENTREPRISES

Les 10^{èmes} journées régionales de la visite d'entreprise en Pays de la Loire auront lieu du 15 au 25 octobre.

350 petites, moyennes et grandes entreprises de la Région des Pays de la Loire vous ouvrent leurs portes du 15 au 25 octobre 2025 pour les 10^{èmes} journées régionales de la visite d'entreprise en Pays de la Loire.



Pour la première fois, l'événement permet aux établissements scolaires de profiter des visites d'entreprises.

71 entreprises de Loire-Atlantique, 95 entreprises du Maine-et-Loire, 30 entreprises de Mayenne, 19 entreprises de la Sarthe et 135 entreprises de Vendée vous accueilleront pour vous montrer leur organisation, la diversité de leurs métiers et la richesse de leurs savoir-faire.

Profitez de ces 10 jours pour découvrir le monde de l'entreprise !

A noter, gratuites ou payantes, la plupart des visites d'entreprise qui ouvrent leurs portes au grand public ou aux scolaires se font, sous conditions et dans le respect des consignes de sécurité exigées, sur réservation par mail ou téléphone.

Retrouvez le programme complet : www.visiteznosentreprises.com

FÊTE DE LA SCIENCE

Rendez-vous incontournable de l'automne, la Fête de la science se déroulera cette année du 3 au 13 octobre 2025 en métropole, en Outre-mer et à l'international. Elle aura pour thème « Intelligence(s) ».

Chaque jour, l'actualité met en lumière les performances mais aussi les dangers du développement spectaculaire de l'intelligence artificielle (IA). Au centre d'une compétition acharnée au niveau mondial, l'IA s'immisce dans tous les domaines, ouvrant ainsi les portes vers une nouvelle révolution. Devenue plus « intelligente » que l'humanité, la machine pourrait-elle un jour la surpasser ? Mais de quelle intelligence parle-t-on ? Du comportement des cellules aux capacités étonnantes des plantes, des prouesses cognitives des animaux à l'émergence de l'IA, la notion d'intelligence se manifeste de multiples manières et défie notre pensée.



L'édition 2025 de la Fête de la science invite le public à explorer toutes les formes d'intelligence et à repenser ce que signifie être intelligent, au-delà des frontières humaines.

Plus d'informations : <https://www.fetedelascience.fr/>

SERVICES DE L'UDAF

L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de Loire-Atlantique s'engage depuis de nombreuses années aux côtés des familles et, plus particulièrement, des aidants familiaux, dont le rôle est essentiel. Dans le cadre de notre mission de soutien aux aidants, nous avons le plaisir de vous informer du développement de deux dispositifs accessibles à l'ensemble des habitants de votre commune :

- Un site internet et une ligne téléphonique dédiés aux aidants : www.aidants44.fr

Ce portail en ligne propose des ressources pratiques, un annuaire des structures locales, ainsi qu'un agenda des événements et actions pour les aidants de personnes âgées en perte d'autonomie, en situation de handicap ou malade. Il a été conçu pour accompagner les aidants dans leur quotidien, les orienter et leur permettre de mieux connaître leurs droits et les aides disponibles.

Téléphone 02 51 80 30 19 : Une chargée d'information conseille et oriente vers des acteurs de proximité.

- Un service de médiation aidant-aidé

Ce dispositif vise à faciliter le dialogue entre l'aidant et la personne aidée, en cas de tensions ou de difficultés relationnelles. Animé par des professionnels formés à la médiation familiale, ce service permet de restaurer une communication apaisée et de trouver ensemble des solutions durables.



Vous aidez un proche ?
le site web www.aidants44.fr
vous oriente et vous informe

Accueil téléphonique
02 51 80 30 19
Avec le soutien
Loire-Atlantique

Udaf
Loire-Atlantique
UNIS POUR LES FAMILLES

médiation
pour Aidants & Aidés

Vous vivez un désaccord, une situation conflictuelle, liés au handicap ou à la dépendance de l'un de vos proches

Tous les matins de 9h30 à 12h30.
Les lundis, jeudis et vendredis après-midi de 14h00 à 17h00.

02 40 63 31 23
Pour en savoir + :
<https://mediation-aidants-aides.fr/>

CHS

ACCUEIL DE JOUR L'ESCALE



Accueil de jour
L'ESCALE

Lieu d'accueil pour les personnes atteintes de maladies neurodégénératives permettant un maintien à domicile

Ouvert du LUNDI AU VENDREDI de 10h00 à 17h00

L'accueil de jour permet de :
Maintenir du lien social
Maintenir ses acquis
Offrir un temps de répit à l'aidant

Des activités adaptées :
Ateliers mémoire
Cuisine
Sorties
Jardinage, ...

3 rue de la Garenne GESTÉ
49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES
@ ajlescale@roseraie49.fr
02-41-75-24-80

SUIVEZ-NOUS
ehpad_la_roseraie

La résidence de la Roseraie à Gesté propose un accueil de jour "L'Escale". Ce lieu s'adresse aux personnes âgées désorientées et/ou en perte d'autonomie qui vivent à domicile et à leurs proches. L'accueil à la journée permet à la personne accueillie de maintenir le lien social, préserver autant que possible son autonomie et proposer un temps de répit indispensable pour l'aidant.

Chaque jour, de 10h à 17h, un groupe de six personnes peut être accueilli par une équipe pluri professionnelle spécifiquement formée. Le transport, assuré par un prestataire de services, permet d'accueillir des personnes dans un rayon de 15 kms autour de Gesté.

Plus d'informations : 02 41 75 24 80 - ajlescale@roseraie49.fr

Plaquette disponible dans le hall de la mairie.

Résidence la Roseraie, 3 rue de la Garenne - Gesté
49600 Beaupréau-en-Mauges

LA VIE AU JARDIN

L'automne est là, et la nature se pare de ses plus belles couleurs ! Les journées raccourcissent, les feuilles tombent, les couleurs changent, les oiseaux migrent. C'est le moment idéal pour se promener en forêt, observer les petits animaux, et profiter de l'air frais.

La nouvelle saison s'installe dans la nature avec une palette de couleurs très particulière et reconnaissable. L'occasion d'observer un éventail de tons ocres, jaunes, rouges et bruns.

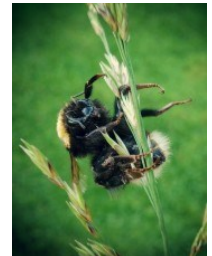


La saison est parfaite pour faire du Land Art végétal. Pour créer ces œuvres artistiques, il suffit de ramasser plein de choses au sol (feuilles, glands, branches ...) et de créer une œuvre éphémère ou pas.

Les feuilles mortes qui tombent et une nature qui change de peau, font de l'automne une bonne période pour enrichir son compost. Les feuilles peuvent également être rassemblées dans un filet, les insectes vont s'y retrouver et les oiseaux s'y nourrir.

Certaines espèces animales et végétales apparaissent dans la nature, et d'autres disparaissent. Quand le froid arrive, les insectes et les petites bêtes se réfugient sous terre. Les mangeoires peuvent être remplies à volonté et des abris installés à destination des hérissons, à remplir de paille ou de feuilles mortes, à proximité d'une mangeoire et d'un abreuvoir.

Les bourdons ont encore besoin de nourriture pour passer l'automne, mettez à leur disposition des plantes qui fleurissent en cette saison (hibiscus, buddleia, sedum ...). Semez une prairie fleurie pour qu'ils puissent en profiter au maximum au printemps prochain. Et tondez celle déjà en place à une hauteur de 7,5 cm en laissant les déchets de tonte pour laisser le temps aux insectes de se trouver des lieux sûrs.



En cette saison, certaines espèces d'oiseaux quittent leur nid pour voyager, migrer. Ils vont vers des endroits plus chauds, où ils passeront l'hiver plus sereinement. Les étourneaux effectuent un balai groupé atypique dans le ciel.

Il est de plus en plus difficile pour les oiseaux de trouver de quoi se nourrir dans la nature.

Les jeunes grenouilles, salamandres et crapauds trouvent refuge dans les jardins. Ils échangent l'eau pour la terre. Ils sont vulnérables et vont profiter d'abris (pierres, tuiles de toit ou tas de bois...).

Les nuits sont plus longues que les journées et beaucoup d'espèces animales nocturnes en profitent (chouettes, chauves-souris, félins...) mais pas simple pour elles avec les lumières de la ville qui les perturbent pour distinguer le jour et la nuit.

LASAGNE DE LÉGUMES D'AUTOMNE

Pour 4 personnes

Ingrédients :

- 1 oignon
- 650 g de potimarron (ou butternut, potiron...)
- de l'huile d'olive
- 5 cl de vin blanc (ou bouillon)
- 300 g de bœuf haché
- quelques branches de thym
- 40 g de parmesan râpé (ou emmental)
- feuilles de lasagnes



Béchamel :

- 30 g d'huile d'olive
- 40 g de farine de blé (t45 à t110)
- 50 cl de lait (végétal ou non)
- sel et poivre
- noix de muscade (optionnel)

Préparation : 25 minutes

Cuisson : 45 minutes

Émincer l'oignon et couper le potimarron en petits cubes (la peau peut être laissée). Chauffer une grande poêle ou une sauteuse à feu moyen avec de l'huile d'olive.

Faire revenir l'oignon et le potimarron pendant environ 5 minutes puis couvrir le plat d'un couvercle. Poursuivre la cuisson 10 minutes supplémentaires.

Déglicer avec le vin blanc. Laisser le liquide s'évaporer avant d'ajouter le boeuf haché et le thym. Assaisonner de sel et de poivre, ajouter le parmesan râpé et réserver une fois le boeuf cuit.

Pendant ce temps, préparer la béchamel : dans une casserole, chauffer l'huile d'olive. Une fois chaude, ajouter la farine et mélanger pendant 1 minute à l'aide d'un fouet.

Ajouter ensuite le lait en deux fois en remuant très régulièrement. Laisser cuire jusqu'à ce que la béchamel soit à bonne consistance. Saler, poivrer et ajouter de la muscade si souhaité.

Préchauffer le four à 180° (chaleur traditionnelle).

Dans un petit plat à gratin, déposer un fond de béchamel. Ajouter une couche de feuilles de lasagnes, puis un peu de garniture bœuf et potimarron. Recouvrir d'un peu de béchamel et procéder ainsi jusqu'en haut du plat.

Terminer par une couche de béchamel sur le dessus. Ajouter un peu de fromage râpé si souhaité et enfourner pendant 25 à 30 minutes.

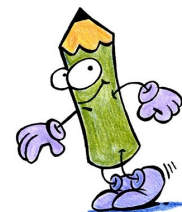
Déguster ces lasagnes avec une bonne salade verte.

Conservation : au réfrigérateur jusqu'à 4-5 jours.

Source : Healthy Food Création

JEUX

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C										
D										
E										
F										
G										
H										
I										
J										



VERTICAL

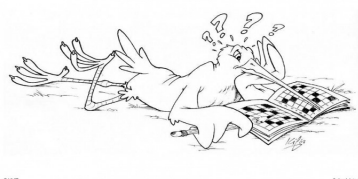
1. Cité médiévale du Lot, vallée de la Dordogne
2. Crème qui enlève les poils
3. Tissus élastiques du squelette
4. Plaça à un endroit précis - Issus de ...
5. Pour ranger les lunettes - Tente sa chance
6. Louis XIV par exemple - grande école anglaise
7. Se cacherais pour épier quelqu'un
8. Hors service - En bas de la lettre parfois - Société anonyme
9. Une lettre chez le boucher - Fibre végétale pour fabriquer du tissu
10. Retournant à un état déjà connu

HORIZONTAL

- A. Enquêter sur ses origines
- B. Offre publique d'achat - Très enrhumé !
- C. Celui des 24 heures du Mans fait 13.626 kms - Consonnes du Sud
- D. Chaîne de montagnes en Mongolie - L'arme des Mousquetaires
- E. Céréale à pop-corn - De quoi nourrir le bétail
- F. Capitale de la Géorgie - Comité d'entreprise
- G. Mélange d'ado - Petit de la basse-cour
- H. Vaut mieux s'occuper des siens ! - Pronom possessif
- I. Déchets du corps humain - Résidu du grain de blé
- J. Serrant de nouveau la ceinture

RÉPONSES AU JEU DU MOIS PRÉCÉDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	C	H	A	T	A	I	G	N	E	S
B	A	U	V	E	R	G	N	A	T	E
C	C	R	E	E		N	O	U	E	R
D	H	L		S	T	A	N	S		F
E	E	U	T		E	R	S	E		O
F	C	B		S		E		E	A	U
G	A	E	R	E	S		P	U	R	E
H	C	R	U	E	L		E	X	I	T
I	H	L		S	I	L	S		E	T
J	E	U	R	O	P	E	E	N	N	E



Jeu proposé par une habitante de La Regrippière.

ACTIVITÉS CHERCHE ET TROUVE

- Recherche les dessins de l'automne en quantité demandée.



Source : anniversaire.en.or.com

- Ballade automnale : Coche les cases au fur et à mesure que tu trouves les éléments dans la nature.

 ☐ Aiguille de sapin	 ☐ Fougère	 ☐ Pomme de pin	 ☐ Mousse
 ☐ Souche d'arbre	 ☐ Empreintes de pattes	 ☐ Bûche	 ☐ Champignon
 ☐ Marron	 ☐ Branche en forme de V	 ☐ Feuille verte	 ☐ Roches lisses
 ☐ Gland	 ☐ Nœud d'arbre	 ☐ Cachette d'animaux	 ☐ Fleurs
 ☐ Racines d'arbre	 ☐ Insecte	 ☐ Feuille jaune	 ☐ Baies

Source : Jeux-et-partage.com

Carole Bertin, 54 ans
Directrice de l'école publique Clément Pellerin

Carole est née en région parisienne et après le passage du concours, elle entre à l'Ecole Normale de Cergy Pontoise. En 1993, elle commence à enseigner en région parisienne.

Elle suit son conjoint sur Angers, puis ils aménagent en famille, avec ses 4 filles, dans les Mauges.

En septembre 2007, Carole est nommée à l'école publique de La Regrippière, pour l'ouverture de la sixième classe en charge du CP-CE1, dans le préfabriqué. À ce moment-là, c'est Madame Pagès qui assure la direction.

En 2013, l'opportunité se présente d'être maître supplémentaire dans le cadre du dispositif « un maître de plus que de classe », et cela pour trois ans.

Depuis 2018, elle accompagne et enseigne aux plus jeunes.

Quelque soit le groupe de professeurs des écoles, remplaçants inclus, Carole ressent une dynamique de groupe à La Regrippière, une force de travail au service de l'enseignement. Carole se sent bien à Clément Pellerin, elle fait donc le choix, soutenue par l'équipe, d'assumer le remplacement de la direction.

Le soutien de la municipalité est un réel partenariat, ce qui l'a aidée à prendre cette décision. En effet, après une année d'intérim, elle postule pour prendre le poste de directrice de l'école Clément Pellerin. Et succède ainsi à Monsieur Terrien et Madame Daoudi au poste de direction. Elle est consciente que la quantité de travail à fournir est très importante, mais elle en connaît la charge et elle se sent prête à l'assumer. Elle est d'un tempérament très positif.

Le métier d'enseignante nécessite de grandes capacités d'adaptation, pas une journée ne se ressemble ! Ce sont des liens humains, riches d'interactions, et avec les enfants il faut savoir s'en saisir, au service des apprentissages. Avec les plus jeunes, son objectif premier est qu'ils viennent avec le sourire, la curiosité et l'envie. En tant que directrice, elle souhaite travailler aux services de tous, en confiance, avec les familles, que l'école soit un lieu d'épanouissement, d'ouverture et de découvertes de nouveaux savoirs.

Malgré les semaines bien remplies, Carole trouve encore de l'énergie pour pratiquer la natation, elle apprécie particulièrement les romans policiers et la couture. Ces loisirs sont une composante de son équilibre.

A la rentrée 2026 -2027, Carole fêtera ses vingt ans à l'école Clément Pellerin...

Merci à Carole pour ce témoignage.



Françoise BARRÉ, 56 ans
Directrice de l'école privée Sacré Cœur

Françoise rayonne d'une énergie communicative qui anime chacune de ses journées à la tête de l'école Sacré-Cœur de La Regrippière. Cette native de Saint-Herblain consacre depuis 33 ans, sa vie à l'enseignement, tissant une expertise remarquable dans l'accompagnement des jeunes esprits.



Une vocation forgée sur le terrain

Son parcours professionnel dessine une géographie humaine riche d'expériences. Françoise a sillonné le vignoble nantais, intervenant dans les écoles de Vallet, La Haie-Fouassière et Maisdon-sur-Sèvre, affinant sa compréhension des besoins éducatifs dans les classes traditionnelles comme spécialisées. Arrivée à La Regrippière en 2008, elle assume la direction depuis 2015, savourant cette double casquette directrice-enseignante qui enrichit son quotidien.

L'art de révéler les potentiels

Ce qui anime profondément Françoise, c'est sa capacité unique à transformer les obstacles en tremplins. Après des enfants en difficulté, elle déploie un talent particulier pour faire émerger les forces insoupçonnées. Sa philosophie : chaque difficulté recèle sa solution, il suffit de chercher et persévérer. Elle conçoit son métier comme une mission sociale authentique, explorant sans cesse de nouveaux courants pédagogiques pour donner sens à son action.

Une collaboration territoriale

L'esprit d'équipe coule dans ses veines. Françoise cultive une reconnaissance sincère envers son équipe éducative et développe des projets collectifs favorisant ouverture et variété. Son rayonnement dépasse les murs de l'établissement : elle collabore étroitement avec l'école Clément Pellerin et les acteurs associatifs locaux, œuvrant avec ses homologues du vignoble pour préparer harmonieusement les enfants à leur future rencontre au collège.

Des passions enrichissantes

La musique rythme sa vie personnelle (guitare et flûte traversière) et révèle sa sensibilité artistique. Sportive accomplie (basketball, tennis de table), elle a aussi exploré le monde à travers ses voyages en Afrique, au Québec et en Roumanie, rencontres qui l'ont profondément transformée.

Un héritage de valeurs

Depuis 1994, le scoutisme guide ses valeurs au Longeron et c'est dans ce cadre enrichissant qu'elle a vécu une belle rencontre humaine en trouvant son futur mari. Cet engagement, elle le transmet également à son fils de 24 ans, futur enseignant. La vocation éducative irrigue la famille : sa sœur jumelle dirige également une école à Saint-Lumine-de-Coutais, alors si vous la croisez, n'allez pas l'appeler Françoise !

Une école ouverte à tous

Françoise défend une vision inclusive de l'éducation. L'école Sacré-Cœur accueille tous les enfants sans distinction. *"La différence fait sa richesse"* : cette maxime résume sa philosophie. Elle cultive un environnement bienveillant où chaque particularité devient une force, où chaque enfant révèle sa singularité dans un cadre respectueux.

Une personnalité rayonnante

Derrière la professionnelle se cache une femme pétillante. Françoise parsème ses journées de plaisanteries, créant une dynamique positive contagieuse qui détend les atmosphères et rapproche les cœurs.

Françoise BARRÉ incarne cette génération d'éducatrices : technicienne experte et humaniste passionnée, elle fait de l'école un laboratoire d'épanouissement où grandir rime avec s'enrichir mutuellement.

Merci Françoise pour ce temps d'échange authentique et sincère.